

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 25 juin 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 juin 2010, à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 21 juin 2010, sous la présidence de Jean JUNG, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 19

Présents (15 jusqu'au point 2 puis 16 à partir du point 3) : Jean JUNG, Paul BALANDRAS, Yves OBERTIN, Alain WEISLINGER, Jean-Claude KLER, Arsène KIEHL, Brunhilde HUBSCHER, Alain PISTER, Stéphane KNOLL, Claudine KLEIN (présente à partir du point 3), Frédéric KLEIN, Jean-Claude WOLFF, Christiane HAMANN, Jean-Nicolas JUNG, Anita BOUSCH, Christine WEITER.

Procuration (3) :

Jérôme GREFF pour Frédéric KLEIN

Thierry BOUR pour Yves OBERTIN

Léon DIETSCH pour Jean-Claude WOLFF

Absent (4) :

Charles WERNERT (excusé)

Olivier GUGNON

Anthony GERBER

Hervé MALICK

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal de la séance du 28 mai 2010
2. Maintenance et hébergement du logiciel de gestion d'archives
3. Avenant n°4 au contrat de bail Commune / Régie de Télédistribution/Bouygues Telecom
4. Projet pour le solde de la subvention Pacte 57
5. Marché pour la construction des ateliers municipaux
6. Convocations communales
7. Divers
8. Informations

1. Approbation du procès verbal de la séance du 28/05/2010

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour,

- le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 28 mai 2010.

2. Maintenance et hébergement du logiciel de gestion d'archives

Suite au rangement et classement des archives par la société Codexia, la gestion se fait par informatique avec le logiciel de gestion THESO. Afin d'assurer un suivi permanent et une mise à jour de ce logiciel, la société Codexia nous propose un contrat pour l'hébergement et la maintenance de celui-ci.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la société Codexia un contrat pour l'hébergement et la maintenance du logiciel de gestion des archives THESO pour un coût de 84 € hors taxe par mois.

3. Avenant n°4 au contrat de bail Commune/Régie de Télédistribution/Bouygues Telecom

L'objet de l'avenant est de préciser les modifications apportées à la Convention signée et qui porte sur la parcelle sise au lieu dit « Pferdebrunnen » section 9 parcelle 163. Bouygtel voulant faire évoluer ses équipements de radiotéléphonie a commandé une étude de charge révélant une vétusté et une surcharge du pylône existant et préconisant son remplacement par un nouveau pylône. La commune et la régie de télédistribution mettent à disposition des emplacements d'une surface d'environ 258 m² destinée à accueillir les nouvelles installations.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°4 au contrat de bail entre la Commune/la Régie de Télédistribution et Bouygues Telecom.

4. Projet pour le solde de la subvention Pacte 57

Le conseil municipal, par délibération du 27 novembre 2009, a décidé d'adhérer au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires (PACTE). La dotation garantie s'élève à 249 094 €. La première partie de celle-ci, soit 130 000 €, a été affectée au projet de construction des ateliers municipaux. Les projets devant être définis avant le 31 décembre 2010,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'affecter le solde de la dotation du PACTE 57, soit 119 094 €, sur le projet de réaménagement de la rue du Lavoir et de l'Impasse du Blauberg.

5. Marché pour la construction des ateliers municipaux

Le conseil municipal, par délibérations en dates des 28 août 2009 et 15 janvier 2010, a décidé de la nécessité de construction des ateliers municipaux. Le montant prévisionnel du marché, qui sera divisé en 11 lots, est estimé aux environs de 671 000 € TTC.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 17 voix pour et 2 abstentions,

- d'autoriser le Maire ou son représentant à lancer les appels d'offre pour une procédure de marché négociée.

6. Convocations communales

Le conseiller municipal Jean-Claude Wolff ne comprend plus trop comment sont acheminées les convocations communales (séances du conseil municipal ou commissions communales). Il s'étonne aussi que certaines convocations ne lui arrivent pas, comme par exemple les 2 dernières concernant la commission d'urbanisme.

C'est pourquoi il a demandé à avoir une copie de la modification du P.L.U actuellement en cours d'enquête publique et ne l'a pas obtenu.

Le Maire répond simplement que :

concernant les convocations aux commissions, les invitations sont envoyées par mail à ceux possédant une adresse électronique et par la poste pour ceux n'ayant pas d'adresse mail. Concernant les convocations aux séances du conseil municipal, celles-ci sont envoyées par la poste.

Concernant la délivrance d'une copie du règlement du P.L.U, le Maire informe qu'après interrogation du bureau des affaires communales en Sous-Préfecture, la réponse est négative étant donné que le document est à la consultation de l'enquête et qu'il ne peut être photocopié.

7. Divers

- L'adjoint en charge de l'urbanisme informe des D.I.A. Elles concernent :
 - Un terrain cadastré section 8 parcelle n°292 d'une superficie de 8,15 ares ;
 - Un terrain cadastré section 8 parcelle n°303 d'une superficie de 0,87 are ;
 - Un terrain cadastré section 5 parcelle n°363 d'une superficie de 7,82 ares ;
 - Les terrains cadastrés section 8 parcelles n°279, 228, 278, 222 et 227.

L'acquisition de ces biens ne présente aucun intérêt pour la commune, nous renonçons au droit de préemption.

- Demande de projet de location de la toiture de l'école primaire pour intégration d'un champ solaire photovoltaïque reçue de l'entreprise E.E.C. de Spicheren

8. Informations

- Fête de départ de l'Abbé Krauzewicz le dimanche 27 juin 2010
- Fête de La Brême d'Or les 10 et 11 juillet 2010 organisée par la Brêmoise
- Fête nationale au village le 13 juillet 2010 organisée par le CSN
- Fermeture de l'Agence Postale Communale du 3 juillet au 16 juillet inclus et du 2 août au 13 août inclus